



ONZIÈME ANNÉE, VOLUME XXI, No 6.

Samedi 11 Février 1893.

La
SEMAINE RELIGIEUSE

DE
MONTREAL

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an: \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

ADMINISTRATION

A l'Archevêché de Montréal, Boîte 1624, B. P.



ARDOUR & LAPERLE, imprimeurs, 191 et 193, rue St-Urbain.

ATTENTION !

Parmi les remèdes nombreux offerts à ceux qui souffrent des affections de la gorge et de la poitrine, il n'en est point qui mérite d'être recommandé mieux que le **Baume Rhumal**. Les cures radicales et véritablement merveilleuses obtenues par cette préparation ne s'appliquent pas seulement aux rhumes, bronchites et autres affections si multiples de la gorge et des poumons. Combien de personnes atteintes de la grippe, qu'aucun médicament n'avait pu remettre sur pieds, ont dû leur guérison au **Baume Rhumal**.

Le **Baume Rhumal** se recommande au public par un passé glorieux, par ses qualités éminemment curatives et son prix peu élevé.

Quantité de certificats de guérison ont été déjà publiés et d'autres sont journellement reçus ; quelle meilleure preuve peut-on donner de la valeur d'un médicament.

La science n'avait jusqu'alors et n'a rien découvert encore qui puisse rivaliser avec le **Baume Rhumal** dans la guérison des affections de la gorge, des bronches et des poumons.

LE BAUME RHUMAL

Est vendu partout 25 centins la bouteille de 20 doses

25 centins le flacon

EN VENTE
DANS TOUTES LES
BONNES
PHARMACIES

25 centins le 20 doses

INFAILLIBLE!

**LE BAUME
RHUMAL**

GUÉRIT:

Toux
Opiniâtre
Grippe
Bronchite

Rhumes
Persistants
Coqueluche

Maladies de la Gorge

Affections des Poumons

Dépôt Général:
L. R. BARIDON
PHARMACIEN
1703, RUE STE-CATHERINE
MONTREAL

CAFE ET EPICES

MARROTTE, LeBLANC & Cie
Importent leurs CAFES et EPICES directement du pays de production, et en font une spécialité.

Les MESSIEURS du CLERGÉ et les COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES trouveront de grands avantages en s'adressant directement à la maison.

MARROTTE LEBLANC & CIE

573 RUE ST-PAUL - MONTREAL

“ The True Witness ”

AND CATHOLIC CHRONICLE

ORGANE DES IRLANDAIS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

FONDE PAR FEU G. E. CLARKE

D. M. QUINN, propriétaire. | J. K. Foran, rédacteur.

Prix de l'abonnement :

Pour la ville \$1.50. | Pour la campagne et les Etats Unis \$1.00.

VICTOR THERIAULT

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES

TOUJOURS EN MAINS :

Un grand Assortiment de Corbillards

A vendre à des conditions très faciles.

16½ et 18 Rue St-Urbain, Montréal

Telephone 1399.

Spécialité, embaumer.

NOUVELLE PUBLICATION !

“LA QUESTION OUVRIERE”

Explication de l'Encyclique de Léon XIII sur la même question

PAR UN PERE CAPUCIN D'OTTAWA

A vendre chez tous les Libraires

Dépot principal : INSTITUTION des SOURDS-MUETS, Mile-End, P. Q., près Montréal

PRIX :

L'OUVRAGE SEUL, 250 pages 25 Cents
Contenant l'Encyclique en supplément, 330 pages 30 “

AUX MESSIEURS DU CLERGE

VINS DE MESSE

Nous apportons une attention toute particulière à l'importation directe, de *Sicile et d'Espagne*, de nos vins de messe. Les certificats authentiques que nous tenons et qui sont approuvés par Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Montréal, sont une garantie incontestable de leur pureté. Nous tenons aussi l'huile d'olive pour lampe de sanctuaire ainsi que cierges approuvés.

HUDON HEBERT & CIE

Importateurs de vins et liqueurs en gros. 304, rue St-Paul, MONTREAL.

B. E. McGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123
MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "
" 8.30 à 9.30 "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE.
SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.



Cloches Pour Eglises

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL

(Londres Ang)

MENEELY & CIE

ETABLIS EN 1826. WEST TROY N. Y.

HUGH RUSSEL,

Agent.

TEMPLE BUILDING

185 RUE ST-JACQUES MONTREAL

Prix donnés sur demande pour cloches

délivrées soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer ou au quai de bateaux à vapeur le plus près.

LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

Wm TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,
agents du département français.

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

JOS HUSEREAU

PLOMBIER, FERBLANTIER.

Poseur d'Appareils à Eau Chau-
de, Couvertures, Etc.

No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecossais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50 Rue MCGILL Montréal

PERRAULT ET MESNARD, ARCHITECTES

17 Cote de la Place d'Armes

Boîte 1414 Bureau de Poste

M. PERRAULT

A. MESNARD

Asile ST-BENOIT-JOSEPH

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC. ETC

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

LONGUE-POINTE, près Montréal.

VIN DE MESSE

Fabriqué par les RR. PP. Trappistes d'Oka.

Les RR. PP. Trappistes d'Oka ont déposé chez

M. ALBERT GAUTHIER, 1677 rue Notre-Dame,

leur vin de messe. M. Gauthier en est le seul dépositaire.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

LUNDI	13	FEVRIER	— St-Grégoire le Thaumaturge.
MERCREDI	15	"	— Ste-Rose.
VENDREDI	17	"	— Ste-Adèle.
DIMANCHE	19	"	— St-Charles à Montréal.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE	12	FEVRIER	— Quinquagésime, semid.
LUNDI	13	"	— Ste Geneviève, V., d.
MARDI	14	"	— S. Ildephonse, C., doub.
MERCREDI	15	"	— Les Cendres.
JEUDI	16	"	— Apparit. B. V. M., d. maj.
VEN. REDI	17	"	— Ste Cour. d'ép. N. S. J. C., d. m.
SAMEDI	18	"	— S. Siméon, E. M., d.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Dimanche 12. — Annonces du carême et du 50ième anniversaire d'épiscopat du Souverain Pontife.

Le temps des Pâques commence le jour des Cendres et finit à la Quasimodo-Cathédrale Mercredi, 15. Bénédiction des Cendres par Mgr l'Archevêque de Montréal à 9 heures.

Tous les soirs du carême, prière et instruction à 7h. Les 16, 17 et 18 salut, après l'instruction.

Dimanche 12. — Solemnité des Titulaires de Ste-Dorothee, St-Jean de Matha, Ste-Scholastique et St-Valentin.

La Semaine Religieuse de Montréal

Rédacteurs : { M. le chanoine P. N. Bruchési.
M. le chanoine A. Archambeault.

Administrateur : M. le chanoine W. C. Martin, Archevêché de Montréal.

Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

ARGENT A PRETER AUX FABRIQUES

La Société des Artisans Canadiens-Français de la Cité de Montréal offre à prêter aux Fabriques \$25,000.00 en sommes de \$1,000.00 ou plus.

Termes très faciles.

(PAR ORDRE), J. G. W. MCGOWN,

Secrétaire.

Boite 1907, Montréal.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

11^{ME} ANNÉE. SAMEDI, 11 FEVRIER 1893. VOL. XXI, No 6

SOMMAIRE :

I Dimanche de la Quinquagésime. — II Lettre de N. T. S. P. le Pape Léon XIII au peuple Italien, suite et fin. — III Hausse et baisse. — IV Jugement de l'honorable Juge Tellier, suite et fin. — V Léon XIII, le Jubilé épiscopal du Souverain Pontife. — VI Mgr Maxime Decelles, évêque titulaire de Druzipara. — VII Pèlerinage à St-Blaise. — VIII Les Noc's d'argent des Zouaves Pontificaux à Montréal. — IX Visite Pastorale de 1893. — X Chronique. — XI Aux prières.

DIMANCHE DE LA QUINQUAGESIME

« Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, mais dites seulement un mot et mon serviteur sera guéri. » (S. Matth., VIII).

I. L'Eglise ouvre les enseignements du carême par une mémorable leçon d'humilité ; et, pour la rendre plus instructive, elle nous rappelle l'exemple du centenier de l'Evangile. Ce personnage, dit saint Augustin, s'était rendu digne des faveurs de Jésus-Christ, parce qu'il s'en croyait indigne. En effet, la vraie humilité n'est pas celle qui, sous prétexte d'indignité, nous éloigne de Jésus-Christ : elle est, au contraire, le sentiment qui nous fait désirer et rechercher le Sauveur ; car les âmes vraiment humbles recourent à la miséricorde divine qui couvre les misères de l'homme ; et toujours elles laissent prévaloir la confiance sur la crainte.

II. Les paroles du centenier expriment avec une admirable perfection le sentiment de la confiance unie à l'humilité ; aussi l'Eglise les met-elle dans notre bouche au moment précieux de la sainte communion. Mais ces paroles que prononcent nos lèvres sont-elles toujours l'expression exacte de nos sentiments ? Sommes-nous convaincus, comme le centenier, de notre indignité ? Sommes-nous animés comme lui d'une confiance vive

et entière ? Pour augmenter et fortifier en nous ces mêmes sentiments, répétons souvent la prière de saint Augustin : " Seigneur, faites que je vous connaisse et que je me connaisse ! Vous connaître moi-même, c'est voir mes misères, c'est détourner mon amour de moi-même."

Notre confiance en Dieu sera proportionnée à la défiance de nous-mêmes ; et la mesure de notre humilité en ce monde sera celle de notre élévation dans l'éternité.

LETTRE DE N. T. S. P. LE PAPE LEON XIII

Au peuple italien

(Suite et fin).

Voilà les fruits que la secte maçonnique nous a valus à nous, Italiens. Et, après cela, elle a le front de se présenter à vous en exaltant ses mérites envers l'Italie, et attribuer à Nous et à tous ceux qui, écoutant Notre parole, restent fidèles à Jésus Christ, le titre calomnieux d'ennemis de la patrie. Mais les faits, il est bon de le répéter, disent assez désormais quels sont envers notre pays les mérites de la secte perverse. Les faits disent que le patriotisme maçonnique n'est qu'un égoïsme sectaire, désireux de tout dominer, en commandant aux États modernes qui réunissent et concentrent tout dans leurs mains. Les faits disent que, dans les desseins de la franc-maçonnerie, les noms d'indépendance politique, d'égalité, de civilisation, de progrès, visent à favoriser, dans notre patrie, l'indépendance de l'homme vis-à-vis Dieu, la licence de l'erreur et du vice, la ligue d'une faction au détriment des autres citoyens, l'art des heureux du siècle de jouir de toutes les aises et les délices de la vie, le retour d'un peuple racheté par le sang divin aux divisions, à la dépravation, aux hontes du paganisme.

On ne saurait s'étonner de tout cela. Une secte qui, après dix-neuf siècles de civilisation chrétienne, s'efforce d'abattre l'Église catholique et d'en tarir les sources divines ; une secte qui, dans la dénégation absolue du surnaturel, répudie toute révélation et tous les moyens de salut que la révélation nous fournit ; qui, par ses desseins et ses œuvres, se fonde entièrement et uniquement sur une matière infirme et corrompue comme la nôtre, cette secte ne peut être que le comble de l'orgueil, de la convoitise, de la sensualité. Or, l'orgueil opprime, la convoitise dépouille, la sensualité corrompt ; et lorsque ces trois concupiscences arrivent au suprême degré, les oppressions, les spoliations, les corruptions séductrices se développant de plus en plus, prennent des proportions démesurées et se traduisent en oppression, en spoliation, en source de corruption de tout un peuple.

Permettez donc que, vous adressant la parole, Nous vous montrions du doigt la Franc-Maçonnerie comme une ennemie à la fois de Dieu, de l'Eglise e. de notre patrie. Reconnaissez-la pratiquement comme telle une bonne fois, et avec toutes les armes que la religion, la conscience et la foi vous mettent entre les mains, prémunissez-vous contre un si redoutable ennemi. Que personne ne se laisse tromper par ses belles apparences, allécher par ses promesses, séduire par ses flatteries, effrayer par ses menaces. Rappelez-vous que la Franc-Maçonnerie et le Christianisme sont essentiellement irréconciliables, si bien que faire partie de l'une, c'est se séparer de l'autre. Qu'il y ait une telle incompatibilité entre la profession de chrétien et celle de franc-maçon, ô mes chers Fils, vous ne pouvez l'ignorer. Nos prédécesseurs vous en ont averti ouvertement, et Nous, de la même manière, Nous vous en réitérons hautement l'avis.

Aussi que ceux qui, par un très grand malheur, ont donné leur nom à quelques unes de ces sociétés de perdition sachent qu'ils sont strictement tenus à s'en séparer, s'ils ne veulent pas rester séparés de la communion chrétienne et perdre leur âme dans le temps et l'éternité. Que les parents sachent, ainsi que les éducateurs, les patrons et tous ceux qui ont charge d'âmes, qu'une obligation rigoureuse les astreint à faire leur possible pour empêcher ceux qui dépendent d'eux d'entrer dans cette secte coupable, et, s'ils y sont et très, d'y rester.

Il importe, en outre, dans une chose d'une si grande importance et où la séduction de nos jours est si facile, que le chrétien se garde des premiers pas, craigne les plus légers périls, évite toutes les occasions, prenne les précautions les plus minutieuses, suive, en somme, le conseil évangélique, en conservant dans le cœur la simplicité de la colombe et la prudence du serpent.

Que les pères et les mères de famille se gardent d'accueillir chez eux et d'admettre à l'intimité des confidences domestiques des personnes inconnues ou au moins insuffisamment connues quant à la religion ; qu'ils fassent en sorte de s'enquérir auparavant, si, sous le couvert de l'ami, du maître, du médecin ou de tel autre familier, il ne se cache pas quelque funeste recruteur de la secte. Oh ! dans combien de familles le loup a pénétré sous les apparences de l'agneau !

Assurément les sociétés les plus diverses qui, aujourd'hui, dans tous les ordres de la vie sociale, surgissent de toutes parts avec une fécondité prodigieuse, sont une belle chose : sociétés ouvrières, sociétés de secours mutuel, de prévoyance, sociétés littéraires, artistiques et autres, et, lorsqu'elles sont pénétrées d'un bon esprit moral et religieux, elles sont assurément utiles et opportunes.

Mais puisque, ici aussi, et même surtout ici, a également pénétré et pénètre le venin maçonnique, il faut considérer comme suspectes et éviter les sociétés qui, soustraites à toute influence religieuse, peuvent facilement être dirigées et dominées plus

ou moins par des francs-maçons, comme celles qui, outre qu'elles viennent en aide à la secte, en sont, on peut le dire, la pépinière et l'apprentissage.

Que les femmes ne s'agrègent pas facilement aux sociétés philanthropiques, dont elles ne connaissent pas sûrement la nature et le but, sans avoir demandé conseil à des personnes sages et expérimentés, parce que cette philanthropie charlatanesque, opposée avec tant de pompe à la charité chrétienne, sert souvent de passeport à la marchandise maçonnique.

Que chacun évite d'avoir des liens d'amitié et de familiarité avec les gens suspects d'appartenir à la franc-maçonnerie ou les sociétés qui lui sont affiliées ; qu'on les connaisse d'après leurs fruits et qu'on les fuie. Et qu'on évite aussi le commerce familier non seulement de ceux qui, ouvertement impies et libertins, portent sur leur front le caractère de la secte, mais aussi de ceux qui se cachent sous un masque de tolérance universelle, de respect pour toutes les religions, de manie de conciliation entre les maximes de l'Evangile et les maximes de la Révolution, entre le Christ et Bélial, entre l'Eglise de Dieu et l'Etat sans Dieu.

Que les livres et les journaux qui distillent le venin de l'impie-té et qui attisent dans les cœurs le feu des cupidités effrénées et des passions sensuelles, que les cercles et les cabinets de lecture où l'esprit maçonnique circule, cherchant qui dévorer, soient pour le chrétien et pour tout chrétien des lieux et une presse qui fassent horreur.

Toutefois, comme il s'agit d'une secte qui a tout envahi, il ne suffit pas de se tenir à son égard sur la défensive, mais il faut descendre courageusement dans l'arène et l'affronter. Ce que vous ferez, mes chers Fils, en opposant presse à presse, école à école, association à association, congrès à congrès, action à action.

La franc-maçonnerie s'est emparée des écoles publiques, et vous, avec les écoles privées, avec les écoles paternelles, avec celles d'ecclésiastiques zélés, des religieux de l'un et de l'autre sexe, disputez-lui l'instruction et l'éducation de l'enfance et de la jeunesse chrétienne ; et surtout que les parents chrétiens ne confient pas l'éducation de leurs enfants à des écoles qui ne sont pas sûres. Elle a confisqué le patrimoine de la bienfaisance publique, et vous, suppléez-y par le trésor de la charité privée. Elle a mis les œuvres pies dans les mains de ses adeptes, et vous, confiez à des instituts catholiques celles qui dépendent de vous. Elle ouvre et maintient des maisons pour le vice, et vous, faites le possible pour ouvrir et maintenir des asiles à l'honnêteté en péril. A ses gages milite une presse religieusement et civilement antichrétienne, et vous, par le travail et l'argent, aidez, favorisez, propagez la presse catholique. Des sociétés de secours mutuel et des instituts de crédit sont fondés par elle au bénéfice de ses partisans, et vous, faites-en autant, non seulement pour vos frères, mais pour tous les indigents, montrant que la charité vraie et sincère est fille de Celui qui fait lever le soleil et tomber la pluie sur les justes et les pécheurs.

Que cette lutte du bien contre le mal s'étende à tout et s'efforce, autant qu'il est possible, de tout réparer. La Franc-maçonnerie tient des congrès fréquents pour concerter de nouvelles manières de combattre l'Eglise, et vous, tenez-en fréquemment pour mieux vous entendre relativement aux moyens et à l'ordre de la défense. Elle multiplie ses loges, et vous multipliez les Cercles catholiques et les Comités paroissiaux, favorisez les Associations de charité et de prière, concourez à maintenir et à accroître la splendeur du temple de Dieu. La secte, n'ayant plus rien à craindre, montre aujourd'hui son visage à la lumière du jour, et vous, catholiques italiens, faites aussi profession ouverte de votre foi, à l'exemple de vos glorieux ancêtres qui, devant les tyrans, les supplices et la mort, la confessaient, intrépides, et la scellaient par le témoignage de leur sang. Quoi de plus ? La secte s'efforce d'asservir l'Eglise et de la mettre, humble servante, aux pieds de l'État ? Vous, ne cessez pas d'en demander, et, dans les limites légales, d'en revendiquer la liberté et l'indépendance. Elle cherche à déchirer l'unité catholique, semant parmi le clergé lui-même la zizanie, suscitant des querelles, fomentant des discordes, excitant les esprits à l'insubordination, à la révolte, au schisme ? Vous, resserrant plus étroitement le nœud sacré de la charité et de l'obéissance, évitez ses desseins, faites échouer ses tentatives, trompez ses espérances. Comme les fidèles de la primitive Eglise, ne soyez qu'un cœur et qu'une âme, et, rassemblés autour de la Chaire de saint Pierre, unis à vos pasteurs, protégez les intérêts suprêmes de l'Eglise et de la Papauté, qui sont aussi les intérêts suprêmes de l'Italie et de tout le monde chrétien. Le Siège Apostolique a toujours été l'inspirateur et le gardien jaloux des grandeurs de l'Italie. Soyez donc, Italiens et catholiques, libres et non sectaires, fidèles à la patrie et au Christ, ainsi qu'à son Vicaire visible, persuadés qu'une Italie antichrétienne et antipapale serait opposée à l'ordre divin et, par conséquent, condamnée à périr.

Chers Fils, la religion et la patrie vous parlent en ce moment par Notre bouche. Ah ! écoutez leur cri plein de piété, levez-vous unanimes et combattez virilement les batailles du Seigneur. Que le nombre, l'audace et la force des ennemis ne vous effraient pas, car Dieu est plus fort qu'eux, et si Dieu est avec nous, qui pourra être contre nous ?

Afin que Dieu soit avec vous par des grâces plus abondantes, afin qu'il combatte et triomphe avec vous, redoublez vos prières, accompagnez-les de l'exercice des vertus chrétiennes et spécialement l'exercice de la charité envers les indigents, et, renouvelant les promesses du baptême, implorez humblement, instamment, persévéramment les divines miséricordes.

Comme gage de ces miséricordes, et comme témoignage aussi de Notre affection paternelle, Nous vous accordons, chers Fils, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 décembre 1892. Année quinziesme de Notre Pontificat.

LÉON XIII, Pape.

HAUSSE ET BAISSÉ

Nous lisons dans une revue de France :

Ce qui augmente en France ? Les crimes.

En 1875, 70,000 récidivistes, et en 1890, 100 000.

Ce qui diminue ? les naissances. Au point que, sous le rapport de la population, nous ne sommes plus, comme nous l'avons été, au premier rang, mais au 6e rang, en Europe.

Ce qui augmente ? Les divorces.

1,657 divorces en 1884, et 5,457 en 1890

Ce qui diminue ? Les mariages.

289,000 en 1884, et : 69,000 en 1890.

Ce qui augmente, les naissances illégitimes.

En sept ans, elles passent de 7% à 10%.

Ce qui diminue ? L'armée.

L'armée appauvrie de 20,000 conscrits depuis cinq ans.

Ce qui augmente ? Les cabarets.

356,000 en 1880 et 413,000 en 1890.

Ce qui diminue ? Bras et récoltes.

Ce qui augmente ? Les impôts.

Ce qui diminue ? Les revenus.

Ce qui augmente ? Le prix de la vie.

Ce qui diminue ? la moralité.

Ce qui augmente ? L'impunité.

Ce qui diminue ? La confiance.

Ce qui augmente ? La peur.

JUGEMENT DE L'HONORABLE JUGE TELLIER

(Suite et fin).

Considérant qu'il est également constaté, en fait, qu'il n'a été question de ce baptême qu'avec le vicaire du Défendeur, qui y a mis pour condition préalable, celle, pour le Demandeur, d'aller voir le curé, et de rapporter un mot de lui ; que si le vicaire n'avait pas le droit d'imposer cette condition, le Demandeur ne peut plus s'en plaindre, puisqu'il a fini par l'accepter, et qu'après avoir vu le Défendeur, il n'a pas demandé le baptême pour son enfant, qu'il est parti en disant qu'il aviserait et reviendrait sur le soir ou le lendemain matin, et qu'il a cherché et obtenu ailleurs le baptême de son enfant ; et que, dans ces circonstances, on ne saurait trouver dans les agissements du vicaire dont le Défendeur est responsable civilement, un refus du sacrement de baptême ; qu'ainsi, à cet égard, la demande du Demandeur est encore sans fondement ;

Considérant, à tout événement, que dans l'occasion en question, il ne s'est produit aucun fait qui pût compromettre l'honneur du

Demandeur, troubler arbitrairement sa conscience, ou dégénérer contre lui en oppression ou en injures, ou en scandale public; que le vicaire n'a pas fait connaître le motif qui le poussait à renvoyer le Demandeur à son curé, avant de faire la cérémonie du baptême, ni employé aucun procédé diffamatoire et injurieux; que le Défenseur, avec tous les ménagements de la charité, et sans même demander le paiement de son dû n'a fait que rappeler au Demandeur un devoir de conscience et de religion, au sujet de la contribution annuelle imposée à chaque famille de la paroisse qui n'avait pas de dime à payer en vertu de la dite ordonnance que l'évêque diocésain, indépendamment du pouvoir civil, avait certainement le droit de rendre, pour régler ce qui convenait à la subsistance du curé, et assurer par là aux fidèles le bienfait de la religion; que si le Demandeur attache son honneur à la participation des membres de sa famille aux sacrements, il doit remplir les conditions imposées par les lois et ordonnances dont il invoque le bénéfice; et que le Demandeur n'a pas prouvé son allégation que le prétendu refus de baptême dont il se plaint, ait fait tort à sa réputation, l'ait soumis à l'opprobre de ses concitoyens, l'ait blessé profondément dans son honneur, et qu'ainsi sa demande en dommages n'est pas justifiée de ce chef;

Considérant que si l'administration des sacrements est du ressort de l'autorité ecclésiastique, la participation aux sacrements est un droit qui appartient à tous les membres de la communion catholique, et qui ne peut être soumis dans son exercice à des conditions ou à des exigences arbitraires; que lorsqu'il n'y a que le refus de sacrement, sans accompagnement d'injure articulée et personnelle, il n'y a lieu qu'à l'appel simple devant l'autorité ecclésiastique compétente, dans l'ordre de la conscience et selon les règles et l'application des canons; et que le pouvoir temporel ne devient compétent qu'autant que des injures, des outrages, l'oppression, le scandale se joignant à ce refus, lui donnent un caractère qu'il n'a pas par lui-même, et font éprouver des dommages dans les biens et les droits civils;

Considérant que, dans l'espèce, il n'existe aucune des éventualités pouvant justifier l'action du Demandeur;

En ce qui touche le prétendu refus d'inscrire l'enfant du Demandeur, sur les Registres de l'Etat civil de la paroisse de St-Joseph de Chambly;

Considérant qu'il est constaté, en fait, que le Demandeur n'a jamais demandé au Défenseur ni à son vicaire, d'inscrire son enfant sur les Registres de l'Etat civil, et que, par conséquent, il n'y a pas eu, ni pu y avoir, de leur part, refus de faire telle inscription; qu'ainsi à cet égard, la demande du Demandeur est sans aucun fondement;

Considérant en outre que, par le code civil, de même que par les statuts et ordonnances antérieures, les curés, vicaires, prêtres ou ministres desservant les églises, congrégations ou sociétés

religieuses autorisées à tenir les Registres de l'Etat civil, ne sont tenus que de dresser et enregistrer les actes des baptêmes, mariages et sépultures faits par eux, dans l'exercice de leurs fonctions religieuses ; qu'ils ne sont pas des fonctionnaires civils dans le sens légal du mot ; qu'ils ne sont pas tenus d'enregistrer la naissance des enfants dont ils ne font pas le baptême, et que le législateur l'a compris ainsi, puisqu'il a imposé ce devoir à d'autres personnes par une loi qui est reproduite dans l'article 53a du Code civil ;

Considérant que le Défendeur a justifié les allégations essentielles de son deuxième plaidoyer et que le Demandeur n'a pas justifié les allégations de sa demande, maintient ce plaidoyer du Défendeur et déboute le Demandeur de sa demande et action avec dépens dont distraction est accordée à MM. Taillon, Bonin et Pagnuelo, avocats du Défendeur.

LEON XIII

Le Jubilé épiscopal du Souverain Pontife.

Le 19 février sera une date mémorable qui restera dans les annales de l'Eglise Catholique.

Avec une solennité plus grande encore que celle des fêtes du jubilé d'ordination célébré en 1887, la chrétienté tout entière acclamera Léon XIII, le vénéré successeur de saint Pierre sur la chaire pontificale. Nous disons bien la chrétienté tout entière, car ce ne sont pas seulement les peuples catholiques qui viendront déposer aux pieds du Souverain Pontife leurs hommages respectueux, ce sont les majestés de la terre qui apporteront au représentant de Dieu leurs vœux et leurs royales largesses, ce sont les gouvernements civilisés du monde entier, à quelque religion qu'ils appartiennent, qui, avec un remarquable ensemble, témoigneront de leur sympathie empressée pour Léon XIII.

C'est un grand spectacle que de voir l'unanimité de ces félicitations, la splendeur de ces dons princiers faits par les puissants de la terre à ce Souverain dépossédé et qui, plus que jamais, peut se dire le prisonnier du Vatican. Mais telle est la force morale de ce saint vieillard, telle est la noblesse du pouvoir dont il dispose que tous les fronts s'inclinent devant lui.

Aussi, dans ces temps troublés, où la passion des masses populaires ébranle l'édifice social, où les trônes vacillent, où tous les principes d'autorité, de respect sont si puissamment attaqués, on

éprouve une bien légitime satisfaction à constater que, l'Eglise et le représentant de Dieu sur la terre, restent — malgré tout — environnés d'un prestige inaltérable et de la déférence officielle des peuples, aussi bien que de l'affectueuse sympathie des fidèles.

Ce spectacle est bien fait pour frapper l'imagination. Nous voudrions brièvement en montrer la grandeur.

« C'est d'abord comme le dit si bien Monseigneur l'évêque de Chartres, l'immortelle beauté de l'Eglise Catholique..., sa vaste unité, sa puissante hiérarchie, sa vie immense, indéfectible éternelle.

« A Rome, aux pieds de Léon XIII, on ne verra que des peuples soumis et fidèles ; des fils autour moins d'un Roi que d'un père ; et toutes ces races avec leurs idiomes divers, parlant cependant la même langue. C'est bien ce que vous disiez, O Christ, divin fondateur de l'Eglise, et le voilà bien, après dix-huit siècles écoulés *l'unum ovile et unus pastor* ! l'unique troupeau et l'unique pasteur ! Ce sera la vraie grandeur Romaine, et ce sera de plus le vrai triomphe de la sainte Eglise Catholique personnifiée dans une grande institution, la papauté ; et dans un grand homme, Léon XIII. »

Et ce Pape, auquel les prophéties ont décerné le titre de *Lumen in Cælo*, a bien justifié qu'il était vraiment inspiré de Dieu quand il abordait, avec une hauteur de vues que l'on a point dépassée, toutes les questions dont notre siècle recherche vainement la solution et qu'il donnait, en ses remarquables encycliques, l'enseignement de l'Eglise sur tous les points controversés.

Lumen in Cælo. L'esprit supérieur qui a écrit les pages de l'encyclique sur la condition des classes ouvrières, qui a tracé les devoirs et les droits des patrons et des travailleurs avec autant d'équité que de sagesse, ne semble-t-il pas s'être éclairé à la lumière qui descend du ciel ? Les lettres adressées au peuple italien, sur les dangers des sociétés secrètes et les manœuvres sataniques des francs-maçons, ne respirent-elles pas un souffle qui fait songer aux visions des anciens prophètes ? Et ces appels réitérés à la sainteté du principe fondamental des sociétés humaines, aux liens indissolubles du mariage, au respect de la famille, cette mise en lumière des vraies maximes en fait d'autorité, de charité et de fraternité chrétienne, tout cela dit dans un langage qui paraît appartenir à une autre époque, tant il est élevé, pesé et réfléchi, ne montre-t-il pas que le sublime vieillard est bien « la vigie du monde, » selon l'heureuse expression de M. de Vogué dont nous tenons à citer le passage suivant :

« L'autre soir, écrit-il, aux premières heures d'une nuit obscu-

re, j'étais perdu dans le labyrinthe du Vatican ; arrêté dans la cour de St-Damase, au centre du colossal palais plongé dans l'ombre et le silence, je vis briller tout en haut une seule lumière, à une fenêtre des galeries supérieures. C'était la vigie qui cherchait la route du monde commis à sa garde, la lampe sous laquelle le pontife veillait avec sa pensée accoutumée : comment arrêter, retarder les barbares à l'exemple de son prédécesseur Léon 1^{er}, — mais en se jetant dans leurs bras ? Il veillait sur cet autre problème plus difficile encore : comment faire jaillir, avec son ancienne richesse, la source de vie obstruée, stagnante, d'où les ronces et les pierres accumulées par le temps ont détourné tant de lèvres qui ont soif ? Je vois encore, lorsqu'il dit la vertu de cette source, le geste ardent de ses vieilles mains tremblantes, le beau geste du pêcheur qui retire ses filets, avec la confiance qu'ils vont remonter remplis d'âmes. »

Ah ! si cette lumière qui brille au Vatican venait à s'éteindre, quelle sombre nuit envelopperait le monde entier... Aussi de toutes les parties du globe s'élève une même prière : conservez-nous celui qui porte le flambeau sacré et entretient cette flamme divine.

Puisse le monde entendre longtemps encore sa voix ! puisse notre cher pays recevoir longtemps encore les avertissements qu'il nous donne avec tant de bonté pour le plus grand bien des âmes. Voilà ce qu'il faut demander à Dieu en priant le 19 février pour le Souverain Pontife.

MGR MAXIME DECELLES

Évêque titulaire de Druzipara (1).

Dans un mandement du 2 février dernier, Monseigneur Moreau a annoncé à son diocèse, que le mauvais état de sa santé l'avait déterminé à prier le St-Père d'accepter sa démission de l'Évêché de St-Hyacinthe, ou de lui donner un coadjuteur.

C'est au mois de septembre 1892 que cette détermination de Sa Grandeur fut soumise à Mgr l'Archevêque de Montréal et à NN. SS. les évêques de Sherbrooke et de Valleyfield.

Mgr Moreau fut prié de continuer d'administrer lui-même son diocèse avec l'assistance d'un coadjuteur ; et, pour l'élection de ce coadjuteur trois candidats, selon l'usage, furent alors recommandés au St-Siège.

Les journaux de Rome ont déjà fait connaître sur lequel de

(1) Ancien évêché de Thrace, dont la métropole était Héraclée.

ces candidats le Souverain Pontife a fixé son choix, et nous li sons maintenant aux actes du consistoire solennel du 19 janvier 1893 que le St-Père a préposé à « l'Église titulaire épiscopale de « Druzipara, le R. D. Maxime Decelles, curé de Sorel, dans le diocèse de St-Hyacinthe, au Canada, délégué comme coadjuteur, « avec future succession, de l'évêque de St-Hyacinthe, Mgr Louis-Zéphyrin Moreau. »

Cette nouvelle a été accueillie avec bonheur par tous ceux qui ont l'honneur de connaître le nouveau Prélat. Elle a aussi réjoui toute l'Église de St-Hyacinthe. Le clergé et la population catholique de ce diocèse ont raison d'être heureux. Ils vont conserver longtemps encore à leur tête, nous l'espérons avec eux, l'évêque qui les dirige depuis dix-sept ans avec tant de zèle et d'affection, et ils reçoivent aujourd'hui l'assurance que le vénéré Pontife aura un successeur selon le cœur de Dieu.

Mgr Decelles aura 44 ans le 30 avril prochain. Il naquit à St-Damase, comté de St-Hyacinthe. Nous pouvons dire, en parlant de la famille de Sa Grandeur, ce que l'Église nous dit de l'origine d'un si grand nombre de ses saints Pontifes : qu'elle fut plus remarquable par la vertu que par les distinctions mondaines. En nous parlant de sa pieuse mère et de l'honnête et modeste ouvrier qui fut son père, un ami qui les a bien connus nous redisait la parole du psalmiste : « *generatio rectorum benedictur* — la descendance des justes sera bénie. »

Mgr Decelles fit ses études au séminaire de St-Hyacinthe. Au mois de septembre 1869, il y prit l'habit ecclésiastique et y resta trois ans. Sa théologie terminée, il fut ordonné prêtre le 21 juillet 1872, et nommé vicaire à St-Denis où il passa près de deux années. De St-Denis, il fut placé à Belœil, où il exerça d'abord les fonctions de vicaire, puis de curé d'office sous Mgr Charles LaRocque, dont il fut aussi le pro-secrétaire.

Au mois d'octobre 1875, il fut appelé à la cathédrale de St-Hyacinthe dont il devint curé un mois plus tard.

Lorsque le Chapitre de St-Hyacinthe fut institué en 1877, le jeune curé de la cathédrale en fut créé chanoine titulaire et y reçut le titre de pénitencier.

L'abbé Decelles passa cinq années au poste curial de Saint-Hyacinthe. Pendant ce temps, il travailla avec ardeur à l'œuvre si importante de l'éducation. Le zélé pasteur eût voulu confier à des mains religieuses l'enseignement primaire

des garçons de sa paroisse. — Un jour il craignit d'avoir, au milieu des luttes soutenues pour le bien de sa cause, froissé certains esprits, et d'être ainsi devenu lui-même un obstacle à son succès. Il crut que, sous le travail d'un autre, l'objet de ses vœux pourrait recevoir une réalisation plus rapide : et, au mois d'avril 1880, après avoir remis sa paroisse à Mgr de St-Hyacinthe, il résignait ses titres de chanoine et de Pénitencier en faveur de son successeur, M. l'abbé E. Gravel aujourd'hui évêque de Nicolet.

L'abbé Decelles alla ensuite donner son zèle à une paroisse plus modeste, mais l'une des plus remarquables du diocèse par la beauté de son site, l'esprit de fo. et le dévouement de sa population : St-Roch de Richelieu. — M. Decelles en fut le curé, et nous pouvons dire le bienfaiteur insigne pendant neuf ans, et son souvenir y est resté en vénération.

En 1889, l'abbé Decelles fut promu à la cure de Sorel d'où le St-Siège vient de l'appeler à la coadjutorerie de St-Hyacinthe.

Les paroissiens de Sorel ont su apprécier les éminentes qualités de leur curé : l'ardeur de son zèle pastoral, l'amabilité de ses relations, la culture de son esprit, la largeur de ses vues, la connaissance qu'il possède des hommes et des idées de son temps, ses grandes qualités d'orateur et son intelligence des affaires.

Aujourd'hui, s'ils comprennent très bien l'honneur qui leur revient de l'élévation de leur pasteur à la sublime dignité de l'épiscopat, son départ de Sorel n'en excite pas moins parmi eux des regrets universels. Pour nous, nous ne pouvons que nous réjouir de cette nomination, qui fait espérer pour l'Eglise de St-Hyacinthe un épiscopat béni et fécond.

Nous prions le nouvel élu du Seigneur d'agrèer nos respectueux hommages et nos vœux de bonheur les plus sincères.

PELERINAGE A ST-BLAISE

On nous écrit de St-Jean :

« Samedi dernier, le 4 février, sous la conduite de leur curé, les paroissiens de St-Jean, au nombre d'environ trois cents, se sont rendus en pèlerinage à la nouvelle paroisse de St-Blaise.

A pareille époque. l'an dernier, un premier pèlerinage avait été organisé par M. l'abbé Aubry, curé de St-Jean. Outre les faveurs spirituelles, nous allions demander à saint Blaise d'être préservés des maux de gorge qui commençaient à se répandre d'une manière alarmante dans ces endroits.

Les vœux des pèlerins ont été exaucés, et l'évènement a justifié une

fois de plus le puissant crédit du saint invoqué contre ce genre de maladie, puisqu'un seul enfant de notre paroisse a été victime de ce mal pendant l'année 1892.

Nous voulons remercier publiquement notre cé'este protecteur. Puis-
se t-il cette année encore nous être également favorable ! C'est ce que
nous espérons après les prières ferventes récitées par tant de pieux
pèlerins au pied de la statue du saint martyr dont la paroisse vient de
faire l'acquisition. » X.

LES NOCES D'ARGENT

Des Zouaves Pontificaux à Montréal.

Les Zouaves Pontificaux doivent cé'élérer la semaine prochaine, le 18
courant, le vingt-cinquième anniversaire du départ des cent trente-six
enfants du Canada, formant le premier détachement qui se rendait aux
cris de « Vive Pie IX » à Rome défendre la papauté menacée. On
se rappelle la belle cérémonie dont l'église Notre-Dame fut témoin, le
18 février 1863, l'enthousiasme avec lequel on accueillit ces paroles de
Mgr Lafèche.

« Partez, maintenant, soldats du Christ et de la vérité, partez, allez
jusqu'à Rome, sur ce théâtre des grands événements de l'histoire,
sur ce sol arrosé du sang des martyrs, dans cette ville dont le nom rap-
pelle l'éternité. Allez y défendre notre père attaqué, notre mère outrag-
ée, nos frères dépouillés et trahis..... Soyez forts et courageux dans
la guerre, combattez contre l'ancien serpent et vous obtiendrez un
royaume éternel. »

Ils ont été forts et courageux, ils ont vaillamment combattu.

Leur arrivée en France fut saluée par les acclamations de tous les
catholiques et inspira à un poète français illustre, M. de Laprade, les
vers suivants que nous sommes heureux de reproduire aujourd'hui. Ces
aers furent lus par l'auteur, à Lyon, lors du passage d'un des détache-
ments des Zouaves Canadiens.

Aux Canadiens-Français soldats de Pie IX

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

(Devise du Canada inscrite sur le drapeau des volontaires).

Allez votre chemin, Français du Nouveau-Monde !

Race de nos aïeux tout à coup ranimés.

Allez, laissant chez nous une trace féconde,

Offrir un noble saug au Dieu que vous aimez.

De nos jeunes croisés vous êtes deux fois frères.

Marchez aux mêmes cris et dans les mêmes rangs,

Faisant dire comme eux par vos œuvres guerrières :

Quand Dieu frappe un grand coup, c'est de la main des Francs.

De l'Océan dompté vous connaissez la route :

Vous ne portez le frein d'aucune injuste loi ;

Venez donc et montrez à l'Europe qui doute,

La jeune liberté servant la vieille foi.

Lorsqu'hier, étonnant et charmant notre ville,
Comme chez des amis, joyeux et familiers,
Vous marchiez, jeunes gens au port mâle et tranquille,
J'ai reconnu le sang de nos preux chevaliers.

C'était leur franc visage, et leur allure franche,
Toute l'antique France en un vivant miroir,
Tout : leur sainte devise et leur bannière blanche,
Et ce noble parler sentait un vieux terroir.

Oui, c'est le même sang et le même génie,
Gardés purs et sauvés de nos récents travers,
La France d'autre fois alerte et rejeunie,
Par la liberté sainte et la vie aux déserts.

Allez votre chemin, celui de nos ancêtres,
Ce chemin des martyrs, qu'ils ont fait tant de fois ;
Gardez Rome éternelle au plus clément des maîtres,
Image de son Dieu trônant sur une croix.

Allez, comme eux, souffrir, mourir pour la justice.
Notre Europe est livrée au plus sombres hasards ;
Au seuil de l'avenir, il faut que l'on choisisse
Entre le joug du Christ et celui des Césars.

Libres soldats, nourris près d'une république,
Fils d'une terre où l'homme a toute sa fierté,
Vous témoignez, au nom de la jeune Amérique,
A la fois pour le Christ et pour la liberté.

Portez au Roi-Pasteur votre sang et nos larmes,
Nos droits sont dans le sien confondus aujourd'hui.
Vous, qui baisez les pieds de ce vieillard sans armes,
Nul César ne vous voit inclinés devant lui.

Auûs, de vos forêts, à travers notre France,
Je ne sais quel parfum se répand sur vos pas ;
Une clarté vous suit, une fraîche espérance,
Un sacré souvenir qui ne périra pas.

Vous nous laissez heureux d'avoir reçu des frères,
Fiers d'avoir pu serrer votre loyale main.
Dieu vous aime !... il fera tomber les vents contraires ;
Français du Nouveau-Monde, allez votre chemin !

V. DE LAPRADE, de l'Acad. Française.

Lyon, 6 mars 1868.

VISITE PASTORALE DE 1893

Itinéraire.

22 mai, Verchères ; 23, Ste-Théodosie ; 24, Contrecoeur ; 29, Varennes ; 30, Boucherville ; 31, Longueuil. 1 juin, Laprairie ; 2, St-Constant ; 5, St-Lin ; 6, Mascouche ; 7, St-Roch ; 8, L'Epiphanie ; 9, L'Assomption ; 10, St-Sulpice ; 11, Repentigny ; 12, St-Paul Ermite ; 13, Lachenaie ; 15, St-Isidore ; 16, St-Rémi ; 17, St-Michel ; 18, St-Edouard ; 19, Sherrington ; 20, St-Cyprien ; 21, St Jacques le Mineur ; 22, St-Philippe. 3 juillet, Lacolle ; 4, St-Valentin ; 5, St-Blaise, L'Acadie ; 6, St Jean ; 7, St-Luc ; 8, Chambly ; 9, St-Basile ; 10, Ste-Julie ; 11, St-Bruno ; 12, St-Hubert.

CHRONIQUE

* * Par décision de Monseigneur l'archevêque ont été nommés :

M. l'abbé J. D. Dupont, curé à St-Paul de Joliette ;

M. l'abbé A. W. Meunier, curé à Ste Béatrix ;

M. l'abbé T. Gervais, vicaire à Ste-Brigide ;

M. l'abbé Proulx, vicaire à St-Louis, à Montréal ;

M. l'abbé U G-offrion, vicaire à Ste-Cunégonde ;

M. l'abbé J. Forbes, vicaire à St-Michel de Napierville.

* * Monseigneur l'évêque de Valleyfield est en ce moment à Rome. Lors de son passage à Paris, Sa Grandeur a prêché et officié pontificalement à St-Sulpice.

* * Léon XIII a déjà reçu de nombreux présents à l'occasion de son jubilé épiscopal. Le Czar, l'empereur d'Autriche et les Archiducs, la reine d'Espagne, la reine et le roi du Portugal, le roi et la reine de Belgique, ainsi que le Sultan, figurent au nombre des donateurs.

* * Mgr Baretti, archiviste de la Propagande, a été nommé secrétaire de Mgr Sato-li, délégué permanent du Saint-Siège aux Etats-Unis.

* * Le Saint Père vient de fonder à Rome un séminaire hindou, dans lequel seront élevés les jeunes indigènes de l'Hindoustan qui se destinent à l'état ecclésiastique. Léon XIII a consacré une somme de 500,000 francs à cette fondation.

* * Nous extrayons les paroles suivantes de la magnifique lettre récemment adressée à M. le comte de Mun par Léon XIII.

« Le peuple a toujours été particulièrement cher à l'Eglise, qui est mère : l'ouvrier qui souffre, soit parce qu'il est abandonné, soit parce qu'il est opprimé, doit être entouré des soins les plus affectueux, pour se relever et sortir de la condition malheureuse à laquelle il est réduit, sans recourir aux violences et chercher le renversement de l'ordre social. C'est dans cette pensée, en dehors de toute préoccupation purement terrestre et uniquement pour accomplir le devoir de Notre charge, que Nous avons récemment publié Notre Encyclique *De conditione opificum*, et ensuite donné à l'occasion, sur ce même sujet, divers avis et enseignements paternels. »

* * Le 22e anniversaire de l'apparition de la Sainte Vierge à Pontmain a été célébré solennellement le 17 janvier, sous la présidence de M. le chancelier de l'évêché de Laval.

* * De continuelles instances parviennent de la France au Saint-Siège pour commencer le procès en faveur de la béatification de Jeanne d'Arc.

La Congrégation des Rites s'en occupe. Mgr Agostino Caprara, promoteur de la foi, a écrit déjà un rapport très important. Sous peu, la commission décidera si elle doit commencer le procès.

* * On écrit que la première audience accordée par le Pape au Cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, a été empreinte d'une très grande cordialité.

Léon XIII a embrassé le nouveau cardinal et a exprimé le vif plaisir qu'il éprouvait à le voir au Vatican. Il s'est informé ensuite de la situation de l'Eglise et des progrès du catholicisme en Angleterre. Sa Sainteté a dit qu'en revêtant le prélat de la pourpre, il récompensait non seulement ses mérites et ses vertus, mais aussi qu'il offrait au gouvernement britannique une récompense cordiale pour son attitude bienveillante envers l'Eglise catholique dans le Royaume-Uni.

* * On annonce qu'une grande fête sera célébrée le 12 mars à Bruxelles, à l'occasion de l'anniversaire de l'élévation de Léon XIII au trône pontifical.

Le nonce a été averti que le gouvernement belge s'associerait à cette solennité et qu'il chargerait un délégué spécial d'aller porter au Souverain Pontife ses félicitations.

* * L'illustre archéologue, Jean-Baptiste de Rossi, vient d'être décoré, par S. M. le Czar, de la Grande Croix de l'Ordre de Saint-Stanislas.

* * Le pèlerinage anglais, organisé par le duc de Norfolk, arrivera à Rome le 17 février et y restera jusqu'au 28. Il sera très imposant par le nombre de ceux qui y prendront part, et on dit que jamais pèlerinage aussi nombreux n'aura quitté les bords de la Tamise. Une foule de grands personnages du royaume doivent y figurer. L'Irlande aussi aura son pèlerinage jubilaire, et, sous le rapport du nombre et de la ferveur, il ne laissera rien à désirer.

Le pèlerinage allemand viendra la semaine après Pâques.

En avril, viendront les pèlerinages belges, alsaciens et espagnols.

Le pèlerinage irlandais est annoncé pour la première moitié de février et le pèlerinage lorrain en janvier.

A V I S

Nous sommes priés de publier la note suivante :

« Je certifie que le vin des RR. PP. Trappistes vendu par M. GAUTHIER, est pur de tout mélange et que M. GAUTHIER en est le *seul* dépositaire. »

† Frs. M. ANTOINE,
Abbé de N.-D. du Lac.

Des jeunes gens, de 18 à 30 ans, étrangers au pays, désirent s'engager chez des catholiques, cultivateurs ou jardiniers.

S'adresser aux RR. PP. Rédemptoristes, église Ste-Anne, Montréal.

LE SIROP DE Térébenthine

— DU —

Dr LAVIOLETTE

Guerit les Maladies des Voies Respiratoires et Urinaires

25c et 50c le FLACON.

CERTIFICATS

Montréal, 13 Décembre 1890.

Je, soussignée, certifie que le *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette, dont je fais usage depuis quelque temps, est le seul remède qui m'ait donné un soulagement notable dans la maladie de l'Asthme dont je suis atteinte depuis plusieurs années, et qui a pris un caractère tellement grave, que j'ai dû être dispensée de tout emploi quelconque.

J'ai suivi le traitement d'un grand nombre de médecins à l'étranger, mais sans aucun résultat; et je constate, par le présent, que l'amélioration progressive qui s'opère tous les jours chez moi par l'usage de ce *Sirop*, me donne entière confiance dans une guérison certaine.

Sr OCTAVIEN.

Sœur de Charité de la Providence, coin des rues Fullum et Ste-Catherine.

Asile de la Providence, coin des rues St-Hubert et Ste-Catherine.

Je me fais un devoir de certifier que, souffrant depuis près de 22 ans d'une bronchite chronique, l'usage du *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette m'a beaucoup soulagée. La toux a diminué et le sommeil est revenu graduellement.

Sr THOMAS CORSINI.

Sœur de la Charité de la Providence.

Guérison d'une Bronchite grave.

Souffrant depuis longtemps d'une toux opiniâtre qui me laissait peu de repos, on me conseilla d'essayer le *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette. Après l'usage de quelques bouteilles la toux a complètement disparu.

PHILOMÈNE ROGER, Tertiaire.

Asile de la Providence, coin des rues St-Hubert et Ste-Catherine.

Montréal, 19 janvier 1891.

J. G. Laviolette, Ecr., M. D.

Mon cher Monsieur. — Je me fais un devoir de témoigner de l'excellence de votre *Sirop de Térébenthine*. Je m'en suis servi pour le traitement d'une laryngite aiguë dont je souffrais depuis plus de neuf ans. Une seule bouteille m'a complètement guéri. Veuillez agréer mes remerciements.

Votre tout dévoué,

C. A. M. PARADIS, Ptre, O. M. I.

Montréal, 12 janvier 1891.

Je, soussigné, certifie que ma femme toussait depuis six ans, et mon enfant, âgé de quatre ans, depuis sa naissance. Tous deux ont été parfaitement guéris par l'usage de deux flacons du *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette.

Adolphe LEMAY.

863, Rue St-Denis, Côte St-Louis.

Conducteur boulanger chez Stuart & Herbert, 1010, rue Rivard.

Montréal, Décembre 1890.

J'ai déjà eu occasion de me servir de diverses préparations à la térébenthine et je m'en suis toujours bien trouvée dans les affections des bronches et de la gorge. J'ai dernièrement administré à plusieurs de mes enfants du *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette, et en ai obtenu des effets prompts et remarquables, surtout dans les cas de Toux Croupale.

Madame Recorder B. A. T. de MONTIGNY.

EN VENTE PARTOUT.

PELISSIER & McCRUDDEN INGENIEURS-MECANICIENS

193 RUE ST-URBAIN, MONTREAL

(Bâtisse de l'Orphelinat St-François-Xavier)

TOUTES SORTES D'OUVRAGES EN FER, CUIVRE, Etc.

Grues a Vapeur, Engins de toutes sortes, Supports, Poulies, Etc.

Poseurs et Constructeurs d'Appareils de Buanderie,

MOULINS A CAFES, Etc., Etc.

ASCENSEURS HYDRAULIQUES ET ELECTRIQUES DE TOUTES DIMENSIONS.

D'après un nouveau système de sûreté.

SPÉCIALITÉ : Ouvrages pour Couvents, Collèges et Eglises.

N. B.—Les ordres sont exécutés avec soin et promptitude et à des prix modérés.

COX & AMOS

ARCHITECTES ET INGENIEURS CIVILS

(SPÉCIALITÉ ARCHITECTURE RELIGIEUSE)

A. ARTHUR COX, A. R. I. B. A.

L. A. AMOS, C. E.

17 COTE DE LA PLACE D'ARMES

TELEPHONE BELL 2758.

MONTREAL.

— LA —

ADAMS LAUNDRY MACHINERY Co.

DE TROY, N. Y.

FOURNIT TOUS LES APPAREILS DE BLANCHISSERIE

Et établit toutes Buanderies pour Hotels, Maisons
particulières et Etablissements publics.

MILLER FRERES & TOMS

Seuls Agents pour le Canada

125 RUE KING

MONTREAL

Bureaux à Toronto

74 RUE YORK.

H. D. SIMMONS, Agt.

Fabricants de la célèbre fournaise à eau chaude "Dwinell"
Chèvres et Grues à vapeur, Engins à vapeur, etc., etc., etc.



CASTLE & FILS
 VITREUX D'ÉGLISE...
 GRISAILLE ET MOSAÏC
 PERSONNAGES ET TAB-
 LEAUX

CLOCHES D'ÉGLISE

REFERENCES

- BASILIQUE, SON ÉMINENCE CARD. TASCHEREAU
- ÉGLISE, STE. THÉRÈSE P. Q.
- " BUCKINGHAM P. Q.
- " ST. BRIGITTE, OTTAWA, ONT.
- COUVENTS DU SACRÉ CŒUR, MONTRÉAL ET HALIFAX
- SA GOR. MGR. OTTO ZARDITI, MILWAUKEE, WIS.
- REV. M. BOISSINEAULT, CURÉ, ST. JOHNSBURY, VT.
- ET PLUSIEURS AUTRES

20, rue Université, Montréal.

La **BANQUE du PEUPLE**

A MAINTENANT OUVERT

SA SUCCURSALE

Rue Notre-Dame Ouest,

Coin de la rue Aqueduc.

On y reçoit en dépôt toutes les économies depuis une piastre en montant, et la BANQUE paie quatre pour cent sur ces dépôts.

F. ED. MELOCHE

Professeur à l'École des Arts de Montréal

DECORATION D'ÉDIFICES PUBLICS, RELIGIEUX ET CIVILS

ARCHITECTURE — PEINTURE

DOMICILE et ATELIER : 62 BERRI - MONTREAL.

MAGASIN de TAPIS de MERRILL

1670, Rue Notre-Dame, Montréal.

Tapis Brussels, Tapestry, Imperial et Kidderminster. Nattes en Cacao et Crumb Cloth, Prelarts anglais et américains.

A. L. C. MERRILL.

Une visite est respectueusement sollicitée.

QUERY FRERES

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN

No 10, RUE ST-LAMBERT.

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

CHARLES . BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc

2097 RUE NOTRE-DAME.

HARMONIUM

neuf, valant \$100, sera vendu \$50 au comptant. Moulin à presser le beurre, valant \$10.50, sera vendu à \$6.50.

Produits d'un fond de Banqueroute chez

L. J. A. SURVEYER, 6, rue St-Laurent, Montréal.

STANDARD

LIFE ASSURANCE CO.

ETABLIE EN 1825.

DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances substantives, \$100,000,000. | Fonds investi, \$88,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
 Bonus distribués, \$34,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

MAISON FONDÉE EN 1848
OWEN MCGARVEY & FILS

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE
MEUBLES DE TOUTES SORTES
1849, 1851 et 1853 RUE NOTRE-DAME — MONTREAL

Toujours en mains : Meubles de salon, de chambre à coucher, bibliothèque, etc. Nous faisons une spécialité de MEUBLES D'EGLISE, tels que prie-dieu, etc., etc.

H. A. PEARSON & CIE

MARCHANDS - TAILLEURS

22 CARRE CHABOLLEZ — MONTREAL

LAPORTE, MARTIN & CIE

Importateurs de Vins, Liqueurs, etc.

Nous offrons aux Messieurs du Clergé, à des prix spéciaux :

VIN DE MESSE qualité supérieure
HUILE D'OLIVE

De Table et pour Sanctuaire, qualité supérieure

2548 rue Notre-Dame, coin de la rue des Seigneurs

JOS. ROBERT & FILS

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :

BANCS D'EGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC,

TOUJOURS EN MAINS :

PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.

TELEPHONE 878 B.

107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

A. PALASCIO MARCHAND DE FER
En Gros et en Détail

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises, Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers, Meubliers etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.

HENRY & N. E. HAMILTON

CARRÉ VICTORIA

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTES

Importations de France, d'Angleterre et d'Allemagne.

Spécialités pour Communautés Religieuses

CLEVELAND FIRE BRICK CO.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE \$50,000

Divisé en 500 actions de \$500 entièrement libérées

Constituée et incorporée par une charte de

l'Etat du Tennessee du 17 décembre 1889,

Siège social à Cleveland, (Tenn.)

EMISSION DE 250 OBLIGATIONS DE \$100 CHACUNE

Remboursables au pair en 25 années par tirages annuels, à partir du 15 décembre 1893. **Interet Annuel \$7**, payable par moitié les 1er juillet et 1er janvier de chaque année.

Les coupons seront payables : à NEW YORK, à MONTRÉAL et à PARIS. Le remboursement des titres amortis se fera dans les mêmes villes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs : J. W. MACQUILLAN, propriétaire et docteur médecin,
Président du Conseil d'Administration.

C. J. C. NOEL, propriétaire, Directeur et Trésorier.

ARMAND NOEL, Directeur des Travaux.

PRIX D'EMISSION : \$100

Payable comme suit :

En souscrivant.....	\$ 25
A la répartition	25
Un mois après.....	25
Deux mois après.....	25

Total \$100

Le placement ressort à 7 p. c. l'an

ON SOUSCRIT A PRESENT ET PAR CORRESPONDANCE

Chez MM. de CHATELARD & Cie., Banquiers, a New-York,
5 Broadway, et a Montreal, (Canada) 103 rue St-Francois-Xavier.

Nous pouvons donc dire que les obligations que nous offrons aujourd'hui constituent une valeur de *premier ordre* dans toute l'acceptation du mot. Elles sont garanties par une première hypothèque sur toutes les propriétés immobilières et mobilières de CLEVELAND FIRE BRICK CO., et de THE CLEVELAND ELECTRIC LIGHT CO, consistant en terrains, usines, machines à vapeur et autres, fours, maisons d'ouvriers et des directeurs, le tout situé en la ville de Cleveland. Ces deux compagnies ont garanti le remboursement conjointement et solidairement entre elles deux, du montant du capital, intérêts et accessoires dans vingt-cinq années au plus tard. Les redevances et allocations dues par la municipalité de Cleveland et par les particuliers de la même ville, s'élevant actuellement à \$7,200 par an, sont aussi données comme garanties.

CHS DESJARDINS & CIE

IMPORTATEURS ET MANUFACTURIERS DE

Chapeaux et de Fourrures

1537 RUE STE-CATHERINE

PARDESSUS EN CAOUTCHOUC NOIR, pour ecclésiastiques.

CHAPEAUX ECCLÉSIASTIQUES.

PARDESSUS EN FOURRURES, pour voyage.

CASQUES, Etc., Etc., Etc.

LE TOUT A TRÈS BAS PRIX.

CATARHES NASAL

CORYZA (Rhume de cer-
veau), OZÈNE, PUNAISIE
(Puanteur du Nez) etc.

GUERIS PAR LE

Baume Catarrhal

DR NÉY

Le grand remède français

Témoignage du Bév. J. E. Poirier

Montréal, 14 avril 1891.

M. L. ROBITAILLE, Pharmacien

Monseigneur,

"Je me fais un devoir de reconnaître les ver-
tus curatives de votre excellent BAUME CA-
TARRHAL du Dr Néy. Je souffrais depuis
plusieurs mois d'un CATARRHE NASAL,
pour la guérison duquel j'avais employé sans
succès un Baume à assai réputé très efficace en
pareil cas. Sur votre recommandation, j'essayai
le BAUME CATARRHAL du Dr NÉY; il m'y
a que quelques jours que j'en fais usage et la
maladie me paraît déjà en pleine voie de gué-
rison."
Veuillez agréer, Monsieur,
J. E. POIRIER.

En vente partout à 50 cts et 81.00

SEUL PROPRIÉTAIRE

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste

JOLIETTE, P. Q.

CHOLESTERA

Prévenez cette TERRIBLE MALADIE en vous procurant de suite

L'ANTICHOLOÉRIQUE du Dr NÉY

La Diarrhée quoique n'ayant pas ordi-
nairement le caractère Erase du Choléra,
souvent des conséquences funestes, si elle
est négligée.

Quelques doses d'ANTICHOLOÉRIQUE
du Dr NÉY arrêtent à son début ce ma-
lade si redoutable.

M. A. Casavant, pharmacien, aux Etats-
Unis écrit ce qui suit :

M. L. ROBITAILLE,

Monseigneur et Cher Confrère,

"Je me fais un devoir de témoigner en faveur
de l'ANTICHOLOÉRIQUE du Dr NÉY, que
vous êtes, parait-il, en voie de faire connaître
au public canadien. Voilà plus de dix ans que
je suis dans la Pharmacie en différentes localités
aux Etats-Unis, et je dois dire en toute sincérité
que je ne connais pas de préparation qui ait
donné autant de satisfaction que l'ANTICHO-
LOÉRIQUE du Dr NÉY. J'ai eu occasion de voir
cette excellente préparation employée dans une
fontaine de cas et toujours avec le plus grand suc-
cès. D'après mon expérience, c'est véritable-
ment le spécifique par excellence contre le CHO-
LÉRA et la DIARRHÉE." Bien à vous,
A. D. CASAVANT, Pharmacien

Pharmacie, Mass. 2 avril 1892.

En vente partout à 50 cts et 81.00

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste

JOLIETTE, P. Q.